



Paris, le 23 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stéphane Le Foll signe le Contrat d'objectifs et de performance de FranceAgriMer au Salon international de l'agriculture : les grandes orientations de l'établissement fixées pour les trois prochaines années

À l'occasion de l'inauguration du stand de FranceAgriMer au Salon international de l'agriculture 2015, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, a signé le Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement, qui fixe ses priorités stratégiques pour 2015-2017.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 de FranceAgriMer trace les objectifs que l'établissement et ses tutelles souhaitent poursuivre, afin de renforcer la valeur ajoutée par l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sur ses trois grandes missions qui sont :

- l'expertise économique ;
- l'animation du débat d'orientation au sein des filières ;
- la mise en œuvre d'outils concrets d'accompagnement des projets économiques des filières.

Après un travail collectif au sein de l'établissement, avec les administrateurs et membres des instances de gouvernance de l'établissement et avec l'État, quatre orientations stratégiques ont été déterminées :

- développer et promouvoir l'offre d'analyse économique et d'expertise de l'établissement ;
- renforcer le rôle des Conseils spécialisés dans l'élaboration et l'accompagnement des stratégies de filières ;
- être un opérateur exemplaire de l'État et privilégier la qualité de services ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et améliorer son efficacité.

Pour assurer la mise en œuvre du COP et l'atteinte des objectifs assignés sur les trois exercices à venir, l'établissement se dotera d'un Projet d'établissement qui couvrira la même période et définira, plus précisément, les modalités de mise en œuvre (plan d'actions détaillé, pilotes, échéances et moyens associés).

Un suivi des objectifs et des résultats prévus au titre de ce contrat sera réalisé chaque année et présenté au Conseil d'administration.

« Notre projet : confirmer et renforcer la structure originale de FranceAgriMer et la valeur ajoutée de l'établissement fondées sur l'expertise, le débat, la réactivité et la technicité mis au service du développement des filières agricoles », a déclaré Jean-Bernard Bayard, président du Conseil d'administration de FranceAgriMer. À l'adresse du Ministre, il a salué la « confiance que l'État nous porte, et dont nous sommes fiers » et annoncé, « au nom des administrateurs professionnels, des membres des Conseils spécialisés, comme de l'ensemble des 1 100 personnes qui travaillent à FranceAgriMer, que nous serons à la hauteur des ambitions et des attentes que porte ce contrat ».

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse de FranceAgriMer – Tél : 01 73 30 22 54 /34 05 ; presse@franceagrimer.fr
